



PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D’IBA – 10/06/2026 – 10H00

I. Composition du bureau

La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Saint-Denis SA (représentant permanent : M. Pierre Mottet), Président du Conseil d’Administration.

Conformément aux statuts, le Président désigne le secrétaire. Le Président désigne en cette qualité Monsieur Christian Matton (qui est le Chief Legal Officer de la Société).

En vertu de l’article 26 des statuts, il revient à l’Assemblée générale de désigner deux scrutateurs.

Il a été procédé à la désignation de deux scrutateurs (qui présentent leur carte d’identité au secrétaire) :

- Frédéric Gauthier M. Ropsy; et
- Koen Vanholder

II. Constatation du respect des formalités de convocation

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, le Président rappelle que, cette année, les modalités de la tenue de l’Assemblée générale ont été adaptées, laissant le choix de participer physiquement mais également de manière interactive.

Le Président constate que les formalités de convocation à la présente Assemblée Générale Ordinaire ont été remplies.

Les convocations contenant l’ordre du jour ont été faites, conformément aux articles 7:128 et suivants du Code des Sociétés et des Associations, par des annonces insérées dans les médias suivants :

- sur le site web de GlobeNewswire,
- dans les avis financiers de L’Echo,
- dans les publications légales du Moniteur Belge, et
- sur le site web de la Société.

Les pièces justificatives sont consignées et annexées au procès-verbal de la présente Assemblée en [annexe 1](#).

III. Liste des présences et constatation du respect des formalités d’admission

La présente Assemblée Générale, étant une Assemblée Générale Ordinaire, délibère valablement quel que soit le nombre de titres représentés.

Le nombre d’actions admises au vote est compté.

A cette fin, le Secrétaire a établi la **liste des présences**. Cette liste comprend tous les actionnaires ayant satisfait aux formalités d’admission telles que décrites dans les convocations, c’est-à-dire les actionnaires qui ont fait la preuve du nombre d’actions dont ils étaient propriétaire à la Date d’Enregistrement (étant le 27 mai 2026) et dont la notification d’intention de participer (ou la



procurateur ou le formulaire de vote par correspondance) est parvenu(e) à la Société au plus tard le jeudi 4 juin à 16h00.

Il ressort de la **liste des présences** ainsi dressée que le nombre total d’actions valablement présentes ou représentées à cette Assemblée est de **11.313.771** actions, sur un **total de 30.282.218 actions émises**,

→ soit un quorum de 38,86 %.

La liste des présences restera annexée au présent procès-verbal en [annexe 2](#).

Les **procurations** et **formulaires de vote par correspondance** qui sont parvenus à la Société au plus tard le jeudi 4 juin à 16h00, ainsi que les **attestations d’enregistrement des actions**, demeureront également annexés au présent procès-verbal en [annexe 3](#).

IV. Ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire

L’ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

1. Présentation et prise d’acte des comptes annuels et des comptes consolidés arrêtés au 31/12/2025.

Ce point de l’ordre du jour ne requiert pas de prise de décision et ne sera pas soumis au vote.

2. Présentation et prise d’acte du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2025.

Ce point de l’ordre du jour ne requiert pas de prise de décision et ne sera pas soumis au vote.

3. Présentation et prise d’acte du rapport du commissaire relatif aux comptes annuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025.

Ce point de l’ordre du jour ne requiert pas de prise de décision et ne sera pas soumis au vote.

4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2025.

Proposition de décision :

Approbation

5. Approbation de l’affectation du résultat (soit –47.909.604,0 EUR) telle que proposée par le conseil d’administration, à savoir :
 - affectation à la réserve légale :
 - o non applicable, le montant légal requis étant déjà atteint ;
 - distribution d’un dividende conformément à la politique en matière de dividende de la Société :
 - o dividende proposé : montant brut de 0,25 EUR par action (soit 7.345.046,75 EUR au total) ;
 - prélèvement sur la réserve indisponible pour actions propres pour un montant de - 2.419.933,61 EUR (obligation légale de disposer d’une réserve indisponible correspondant au montant des actions propres détenues par la Société) ;
 - affectation du montant de 91.247.057,00 EUR au bénéfice reporté.

Proposition de décision :

Approbation

6. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2025.

Proposition de décision :
Approbation

7. Approbation de la politique de rémunération 2026.

Proposition de décision :
Approbation

8. Décharge à chaque administrateur pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social 2025.

Proposition de décision :
Approbation

9. Décharge au commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Romain Seffer, pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social 2025.

Proposition de décision :
Approbation

10. Sur proposition du conseil d'administration, agissant sur recommandation du Comité d'audit et sur la base de la présentation du Conseil d'entreprise, l'Assemblée générale renouvelle la désignation de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est établi à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en qualité de commissaire, pour une durée de trois ans. Conformément à l'article 3:60 §2 du Code des sociétés et des associations, cette société désigne Romain Seffer SRL, réviseur d'entreprises, pour l'exécution du mandat, avec M. Romain Seffer (également réviseur d'entreprises) comme représentant permanent. Le mandat expirera à l'Assemblée générale convoquée en 2029, appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2028.

Les honoraires annuels liés à cette mission s'élèvent à 525.500 euros (hors TVA, frais divers, contribution à l'IBR et forfait pour les coûts technologiques et de conformité) au niveau du groupe IBA.

Les honoraires annuels liés à cette mission s'élèvent à 355.000 euros (hors TVA, frais divers, contribution à l'IBR et forfait pour les coûts technologiques et de conformité) pour IBA SA uniquement.

Proposition de décision :
Approbation

11. Sur proposition du conseil d'administration, agissant sur recommandation du Comité d'audit et sur la base de la présentation du Conseil d'entreprise, l'Assemblée générale renouvelle la désignation de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL pour la mission d'assurance limitée relative aux informations en matière de durabilité de la Société, pour une durée de trois ans. Conformément à l'article 3:60 §2 du Code des sociétés et des associations, la société désigne Romain Seffer SRL, réviseur d'entreprises, pour exécuter le mandat, avec M. Romain Seffer comme représentant permanent. Le mandat expirera à l'Assemblée générale de 2029, appelée à approuver les informations en matière de durabilité de l'exercice 2028.

Ion Beam Applications (en abrégé, IBA)
Société anonyme
Chemin du Cyclotron 3 – B-1348 Louvain-la-Neuve – Belgique
RPM Brabant Wallon – BCE/TVA BE0428.750.985
(la “Société”)

Les honoraires annuels liés à cette mission s'élèvent à 88.000 euros (hors TVA, frais divers, contribution IBR et forfait pour les coûts liés à la technologie et à la conformité).

Proposition de décision :

Approbation

12. Renouvellement du mandat d'un administrateur, à savoir :

Monsieur Olivier Legrain, Administrateur Interne

Proposition de décision :

L'Assemblée générale renouvelle son mandat pour un terme de trois ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2029.

Approbation

13. Nomination de trois administrateurs proposés par la IBA Foundation (fondation privée), suivant l'article 10 des statuts de la Société, à savoir :

Prof. Dr. Hedvig Hricak, Administrateur Indépendant

La IBA Foundation (fondation privée) représentée par Consultance Marcel Miller S.Comm., à son tour représentée par Monsieur Marcel Miller, Administrateur

Saint Denis SA, représentée par Monsieur Pierre Mottet, Administrateur

Proposition de décision :

L'Assemblée générale octroie mandat à la IBA Foundation (fondation privée) représentée par Consultance Marcel Miller S.Comm., à son tour représentée par Monsieur Marcel Miller pour un terme de trois ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

L'Assemblée générale octroie mandat au Prof. Dr. Hedvig Hricak pour un terme d'un an, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2027. Son mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

L'Assemblée générale octroie mandat à Saint Denis SA, représentée par Monsieur Pierre Mottet pour un terme de trois ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2029. Son mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

Approbation

14. Nomination de deux administrateurs indépendants, basée sur leur expertise et expérience reconnues généralement dans les domaines d'activité de la Société, à savoir :

Madame Joyce Hansen, Administrateur Indépendant

Monsieur Steve Hahn, Administrateur Indépendant

Proposition de décision :

L’Assemblée générale octroie mandat à Madame Joyce Hansen et à Monsieur Steve Hahn pour un terme de deux ans, expirant à l’assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2028. Leur mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

Approbation

15. L’Assemblée générale est informée du souhait exprimé par Madame Muriel De Lathouwer (représentante permanente de Much SRL) de mettre son mandat à disposition lors de l’Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2026. Le Conseil d’administration la remercie chaleureusement pour son engagement et pour sa contribution précieuse aux travaux du Conseil, notamment dans le cadre de la présidence du comité M&A. L’Assemblée générale est également informée de la fin du mandat de Madame Sybille van den Hove (représentante permanente de Bridging for Sustainability SRL) en tant qu’administrateur indépendant avec effet à l’Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2026. Le Conseil d’administration souhaite remercier très chaleureusement Mme Sybille van den Hove pour sa contribution exceptionnelle au sein du Conseil d’administration de la Société depuis 2015, en particulier dans sa qualité de Présidente du Comité/Conseil de durabilité, où elle a été la force motrice du programme de durabilité de la Société, y compris jusqu’à la (re)certification B Corp.

Ce point de l’ordre du jour ne requiert pas de prise de décision et ne sera pas soumis au vote.

16. Pouvoirs aux fins d’exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tous documents nécessaires auprès de toute autorité ou administration compétente.

Proposition de décision :

Approbation de l’octroi de tous pouvoirs à chaque administrateur ainsi qu’à M. Christian Matton, Mme Elena De Landy, Mme Elisabeth Huvelle et Mme Marie Gahylle, chacun ayant pouvoir d’agir individuellement et de désigner des mandataires substitués, pour mettre en œuvre l’ensemble des résolutions ci-dessus, incluant la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou instance compétente (y compris toutes formalités de publication).

V. Délibérations et votes

• Points 1 à 3 de l’ordre du jour

Monsieur Olivier Legrain (CEO), Monsieur Henri de Romrée (Deputy-CEO) et Madame Catherine Vandendorre (CFO) exposent les activités et perspectives de la Société en termes de produits, de segments et de marché, et commentent les comptes relatifs à l’exercice social clôturé le 31/12/2025, ainsi que le rapport de gestion sur ces comptes.

Les points 1 à 3 ne requièrent pas de prise de décision et ne sont donc pas mis au vote.

Questions éventuelles des actionnaires. Le Président donne la parole aux actionnaires qui souhaitent poser des questions. Monsieur Olivier Legrain, Monsieur Henri de Romrée, Madame Catherine Vandendorre et Monsieur Pierre Mottet répondent à chaque question.

L’assemblée générale en prend acte.

Le Président demande s’il y a des questions sur le rapport du commissaire.

Il n’y en a pas.

- **Point 4 de l’ordre du jour : Approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2025.**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.048.233 voix pour ;**
- **8.860 voix contre ; et**
- **534 abstentions.**

Ces comptes sont donc approuvés par l’Assemblée à concurrence de **99,95%** des voix.

Une copie des **comptes annuels** tels qu’approuvés par l’Assemblée est annexée au présent procès-verbal en [annexe 5](#) et une copie des **comptes consolidés** est annexée au présent procès-verbal en [annexe 4](#).

- **Point 5 de l’ordre du jour : Approbation de l’affectation du résultat telle que proposée par le conseil d’administration.**

Le résultat de l’exercice 2025 se clôture par un bénéfice de l’exercice à affecter.

Le conseil d’administration propose la distribution d’un dividende à hauteur de 0,25 EUR par action, soit 7.345.046,75 EUR (le nombre d’actions émises étant de 30.282.218).

Le conseil d’administration propose un prélèvement sur la réserve indisponible pour actions propres pour un montant de -2.419.933,61 EUR (obligation légale de disposer d’une réserve indisponible correspondant au montant des actions propres détenues par la Société).

Le conseil d’administration propose l’affectation du montant de 91.247.057,00 EUR au bénéfice reporté.

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.055.238 voix pour ;**
- **398 voix contre ; et**
- **1.991 abstentions.**

L’affectation du résultat est approuvée par l’Assemblée à concurrence de **100%**.

- **Point 6 de l’ordre du jour : Approbation du rapport de rémunération relatif à l’exercice social clôturé le 31/12/2025.**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **16.543.722 voix pour ;**
- **2.513.205 voix contre ; et**
- **700 abstentions.**

Le rapport de rémunération est approuvé par l’Assemblée à concurrence de **86,81%** (arrondi à la deuxième décimale).

Conformément à l’article 7:149, dernier alinéa, du CSA, le vote sur ce point de l’ordre du jour est consultatif. La Société explique dans le rapport de rémunération suivant (année N+1) la manière dont le vote de l’assemblée générale de l’année N a été pris en compte.

- **Point 7 de l’ordre du jour : Approbation de la politique de rémunération 2026.**

Ion Beam Applications (en abrégé, IBA)
Société anonyme
Chemin du Cyclotron 3 – B-1348 Louvain-la-Neuve – Belgique
RPM Brabant Wallon – BCE/TVA BE0428.750.985
(la “Société”)

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **16.164.403 voix pour ;**
- **2.552.124 voix contre ; et**
- **341.100 abstentions.**

La politique de rémunération est approuvée par l’Assemblée à concurrence de **86,36%** (arrondi à la deuxième décimale) et une copie est annexée au présent procès-verbal en [annexe 6](#).

- **Point 8 de l’ordre du jour : Décharge à chaque administrateur pour l’accomplissement de son mandat au cours de l’exercice social clôturé le 31/12/2025.**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.020.535 voix pour ;**
- **26.757 voix contre ; et**
- **541 abstentions.**

La décharge est donc accordée à chaque administrateur par l’Assemblée à concurrence de **99,86%**.

- **Point 9 de l’ordre du jour : Décharge au commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d’Entreprises SRL, représenté par M. Romain Seffer, pour l’accomplissement de son mandat au cours de l’exercice social 2025.**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.020.742 voix pour ;**
- **26.757 voix contre ; et**
- **334 abstentions.**

La décharge est donc accordée au commissaire par l’Assemblée à concurrence de **99,86%**.

- **Point 10 de l’ordre du jour : 10. Renouvellement la désignation de PwC Réviseurs d’Entreprises SRL, dont le siège est établi à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en qualité de commissaire, pour une durée de trois ans.**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.045.094 voix pour ;**
- **398 voix contre ; et**
- **2.341 abstentions.**

PwC Réviseurs d’Entreprises SRL est donc nommée par l’Assemblée à concurrence de **100%**.

- **Point 11 de l’ordre du jour : Renouvelle la désignation de PwC Réviseurs d’Entreprises SRL pour la mission d’assurance limitée relative aux informations en matière de durabilité de la Société, pour une durée de trois ans.**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.046.535 voix pour ;**
- **598 voix contre ; et**



Ion Beam Applications (en abrégé, IBA)
Société anonyme
Chemin du Cyclotron 3 – B-1348 Louvain-la-Neuve – Belgique
RPM Brabant Wallon – BCE/TVA BE0428.750.985
(la “Société”)

- **700 abstentions.**

PwC Réviseurs d’Entreprises SRL est donc nommée par l’Assemblée à concurrence de **100%**.

- **Point 12 de l’ordre du jour : Renouvellement du mandat d’un administrateur.**

Monsieur Olivier Legrain, Administrateur Interne

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **18.121.458 voix pour ;**
- **578.239 voix contre ; et**
- **348.136 abstentions.**

➔ Le renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Legrain est donc approuvé à concurrence de **96,91%** (arrondi à la deuxième décimale).

Son mandat est renouvelé pour un terme de trois ans, expirant à l’assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2029.

- **Point 13 de l’ordre du jour : Nomination de trois administrateurs proposés par la IBA Foundation (fondation privée), suivant l’article 10 des statuts de la Société.**

Prof. Dr. Hedvig Hricak, Administrateur Indépendant

La IBA Foundation (fondation privée) représentée par Consultance Marcel Miller S.Comm., à son tour représentée par Monsieur Marcel Miller, Administrateur

Saint Denis SA, représentée par Monsieur Pierre Mottet, Administrateur

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **18.424.867 voix pour ;**
- **614.630 voix contre ; et**
- **8.336 abstentions.**

➔ Le renouvellement desdits mandats est donc approuvé à concurrence de **96,77%** (arrondi à la deuxième décimale).

Conformément à la proposition de vote, les mandats octroyés à la IBA Foundation (fondation privée) représentée par Consultance Marcel Miller S.Comm., à son tour représentée par Monsieur Marcel Miller ainsi qu’à Saint Denis SA, représentée par Monsieur Pierre Mottet, sont renouvelés pour un terme de trois ans, expirant à l’assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2029.

Conformément à la proposition de vote, le mandat du Prof. Dr. Hedvig Hricak est renouvelé pour un terme d’un an, expirant à l’assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2027.

Leur mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

Ion Beam Applications (en abrégé, IBA)
Société anonyme
Chemin du Cyclotron 3 – B-1348 Louvain-la-Neuve – Belgique
RPM Brabant Wallon – BCE/TVA BE0428.750.985
(la “Société”)

- Point 14 de l’ordre du jour : Nomination de deux administrateurs indépendants, basée sur leur expertise et expérience reconnues généralement dans les domaines d’activité de la Société.

Madame Joyce Hansen, Administrateur Indépendant

Monsieur Steve Hahn, Administrateur Indépendant

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **18.973.102 voix pour ;**
- **74.281 voix contre ; et**
- **450 abstentions.**

➔ La nomination des deux administrateurs est approuvée à concurrence de **99,61%** (arrondi à la deuxième décimale).

Conformément à la proposition de vote, les mandats de Madame Joyce Hansen et de Monsieur Steve Hahn sont octroyés pour un terme de deux ans, expirant à l’assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2028. Leur mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

- Point 15 de l’ordre du jour : Madame Muriel de Lathouwer (représentante permanente de Much SRL) et Madame Sybille van den Hove (représentante permanente de Bridging for Sustainability SRL)

Le point 15 ne requière pas de prise de décision et n’est donc pas mis au vote.

- Point 16 de l’ordre du jour : Pouvoirs aux fins d’exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.047.023 voix pour ;**
- **360 voix contre ; et**
- **450 abstentions.**

➔ Les pouvoirs pour l’accomplissement des formalités légales sont donc accordés par l’Assemblée à chaque administrateur ainsi qu’aux mandataires spéciaux (M. Christian Matton, Mme Elena De Landy, Mme Elisabeth Huvelle et Mme Marie Gahylle) à concurrence de **100%**.

Autres questions éventuelles des actionnaires. Le Président donne à nouveau la parole aux actionnaires. Il n’y a plus aucune question.

Aucun point particulier ne restant à débattre par l’Assemblée et aucune question n’étant restée sans réponse, le Président clôture cette Assemblée.

La séance est levée à 11h50.



Ion Beam Applications (en abrégé, IBA)
Société anonyme
Chemin du Cyclotron 3 – B-1348 Louvain-la-Neuve – Belgique
RPM Brabant Wallon – BCE/TVA BE0428.750.985
(la “Société”)

Signature des membres du bureau :

Pierre Mottet (représentant permanent de
Saint-Denis SA)
Président du Conseil d’Administration et
de l’Assemblée générale

Christian Matton

CLO et Secrétaire

Scrutateur

Scrutateur

La liste des annexes suit en page suivante.



ANNEXES AU PV DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2026

1. Avis de convocation et justificatifs

- Convocations
- Modèle de procuration
- Formulaire de vote à distance
- Publication via GlobeNewswire
- Publication par encart dans l’Echo
- Publication des convocations au M.B.

2. Liste des présences et des votes

Tableau Excel signé par les membres du Bureau : tableau complété en séance contenant les votes.

3. Procurations, formulaires de vote et attestations d’enregistrement des actions

Documents parvenus à la Société au plus tard le jeudi 4 juin 2026 à 16h.

4. Comptes consolidés au 31/12/2025

Y compris :

- Rapport de gestion sur les états consolidés
- Rapport du commissaire sur les états consolidés

5. Comptes annuels au 31/12/2025

Y compris :

- Rapport de gestion (y inclus le rapport de rémunération, art. 3:6, §3, CSA)
- Rapport du commissaire

6. Politique de rémunération 2026

7. Communiqué de presse du 27/03/2026 relatif aux résultats FY 2025

8. ABN AMRO – Registre nominatif à la Date d’Enregistrement (le 27/05/2026) à minuit

*

* *